

Délibération n° 2017-103

**OBJET : ZAC DU MOULON : AVIS SUR LE DOSSIER PRO DE LA PLACE DU LIEU DE VIE SUR LES COMMUNES DE GIF-SUR-YVETTE ET ORSAY**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	61
Présents et représentés	:	71
Votants	:	71

Le mercredi 10 mai 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 04 mai 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2017-103

M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

M. Christian LECLERC donne pouvoir à Mme. Brigitte PUECH

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Délibération n° 2017-103
--------------------------

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE  
 Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI  
 Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA  
 Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Rémi BETIN  
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET  
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE  
 Mme. Michelle CHENIAUX donne pouvoir à M. Hervé PAILLET  
 M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

**DELEGUES ABSENTS**

Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUYER**

**Objet : ZAC DU MOULON : AVIS SUR LE DOSSIER PRO DE LA PLACE DU LIEU DE VIE SUR LES COMMUNES DE GIF-SUR-YVETTE ET ORSAY**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants ;

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son titre VI relatif à la création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay ;

VU le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement du Plateau de Saclay parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) ;

VU le décret n°2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS) ;

VU le décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015 relatif à l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-DDT-STANO-18 du 28 janvier 2014 portant création de la ZAC du Moulon ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-DDT-STANO-139 du 24 mars 2014 portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC du Moulon ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 2 octobre 2015 portant périmètre de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay », issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous, au 1<sup>er</sup> janvier 2016;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-DDT-STP-673 du 13 juillet 2016 portant approbation du programme des équipements publics modificatif de la ZAC du quartier du Moulon ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay n°2013-230 en date du 28 novembre 2013 relative à l'accord de la Communauté d'agglomération sur le principe de réalisation des équipements publics dans la ZAC par l'EPPS ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay n°2013-252 en date du 19 décembre 2013 donnant un avis favorable au projet de programme des équipements publics de la ZAC du Moulon ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2015-93 en date du 25 juin 2015 de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay, relative au refus de reprise en patrimoine et en gestion des équipements publics d'infrastructure et de superstructure réalisés par l'EPAPS dans le cadre de la ZAC du Quartier du

Délibération n° 2017-103

Moulon, qui n'auraient pas fait l'objet d'un accord express par voie délibérative au stade d'Avant-Projet (AVP) ou de Projet (PRO) ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté Paris-Saclay n°2016-126 en date du 16 mars 2016 donnant un avis favorable au projet de programme des équipements publics du dossier de réalisation modificatif de la ZAC du Moulon ;

CONSIDERANT le dossier technique de Projet (PRO) de la place du Lieu de vie remis en mars 2017 par l'EPAPS aux collectivités pour avis ;

CONSIDERANT les dernières observations techniques sur le dossier PRO de la place du Lieu de vie adressées à l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS) par la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, PLH et Logement, Gens du voyage, Numérique et Urbanisme, » du 19 avril 2017 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE ;*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. DONNE son accord à la réalisation de la place du Lieu de vie au sein de la ZAC du quartier du Moulon, conformément au dossier technique de Projet (PRO) remis en mars 2017 par l'EPAPS ;
2. DEMANDE à ce que les dernières observations techniques formulées par la Communauté Paris-Saclay sur le projet soient prises en compte dans le cadre du dossier de consultation des entreprises ;
3. DIT que cet avis sera transmis à l'EPA Paris-Saclay.

Fait et délibéré le mercredi 10 mai 2017  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (71 VOIX)

71 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES,  
M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-

Délibération n° 2017-103

GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2017 05 10 - 1mc 121323 - DE

Date AR Préfecture :

18/5/2017